

EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Paris, France, le 23 février 2023 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers audités, établis conformément au référentiel comptable français ainsi que ses résultats financiers audités, établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces résultats financiers audités ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23 février 2023. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré un bénéfice net de 12,9 millions d'euros (0,206 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, contre 10,1 millions d'euros (0,162 € par action) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 11,3 millions d'euros (0,182 € par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, contre 7,6 millions d'euros (0,122 € par action) en 2021.

Selon le référentiel comptable français, EURO a comptabilisé des produits de 22,2 millions d'euros en 2022, en hausse par rapport aux 12,8 millions d'euros comptabilisés en 2021.

En IFRS, EURO a enregistré des produits de 22,2 millions d'euros en 2022, en hausse par rapport aux 12,6 millions d'euros comptabilisés en 2021.

Le 9 juin 2022, EURO a versé des dividendes d'un montant de 15,6 millions d'euros (0,25 € par action).

Liquidités et sources de financement

Au 31 décembre 2022, le montant de la trésorerie s'élevait à 21,4 millions d'euros, contre 20,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette hausse, qui résulte principalement de la trésorerie générée par les activités opérationnelles, a été partiellement neutralisée par la distribution du dividende et les versements d'impôts.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 31 décembre 2022, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (8,8 % des actions en circulation ; 9,3 % au 31 décembre 2021) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (3,7 % des actions en circulation ; 4,9 % au 31 décembre 2021).

En IFRS, la Société a comptabilisé en 2022 dans les autres éléments du résultat global une perte latente de 0,5 million d'euros résultant de la baisse de la juste valeur des titres négociables (perte de 1,2 million d'euros en 2021).

Selon le référentiel comptable français, une perte de 1,0 million d'euros a été constatée suite à la baisse de la juste valeur des titres négociables (profit de 0,4 million d'euros en 2021), comptabilisé dans les résultats financiers au compte de résultat.

Actifs de redevances

(Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations)

Au 31 décembre 2022, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle pour Rosebel et Bomboré.

Les déclarations faites en 2019 par le gouvernement français concernant la Compagnie Minière Montagne d'Or ont créé une incertitude quant à la délivrance des différentes autorisations et permis non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Le 10 mai 2022, Orea a indiqué que le Conseil d'État avait jugé recevable le dernier recours déposé par le gouvernement français sur le renouvellement des titres miniers de Montagne d'Or, suite au fait que la Cour administrative d'appel de Bordeaux avait rejeté l'appel du gouvernement français en juillet 2021. Le 31 août 2022, Orea a indiqué avoir conclu une lettre d'accord juridiquement contraignante avec Nordgold pour obtenir sa participation de 55,01 % dans la joint-venture Montagne d'Or, suite aux sanctions imposées par les États-Unis à Nordgold. Le 13 septembre 2022, Orea a confirmé que le gouvernement français, chargé de superviser les questions liées aux sanctions russes, avait autorisé la transaction proposée avec Nordgold. Le 21 décembre 2022, Orea a publié ses états financiers au 30 septembre 2022 dans lesquels l'investissement relatif au projet Montagne d'or est intégralement déprécié. Le 4 janvier 2023, Orea a annoncé avoir signé une entente définitive visant l'acquisition de la participation de 55,01 % de Nordgold dans la joint-venture Montagne d'Or (« HoldingCo »). L'entente définitive a été signée avec l'approbation du Trésor Français, qui est chargé de superviser les questions liées aux sanctions russes.

Dans le cadre du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2022, la Société a notamment pris en compte les incertitudes historiques liées à l'obtention des différentes autorisations et permis nécessaires à Orea pour poursuivre ce projet, le changement d'actionnariat survenu au cours de l'exercice suite aux sanctions imposées à Nordgold et les incertitudes majeures quant au financement du projet et le fait qu'Orea ait déprécié entièrement son investissement dans ses derniers comptes annuels publiés. Ainsi, au 31 décembre 2022, la Société a considéré que les événements survenus en 2022 remettaient en cause la viabilité du projet et sa capacité à générer des intérêts économiques futurs. Par conséquent, la Société a totalement déprécié la valeur de son actif de redevance à la fin de l'année. En IFRS, une charge de dépréciation de 5,2 millions d'euros (4,2 millions d'euros selon le référentiel comptable français) a été comptabilisée dans le compte de résultat au 31 décembre 2022.

Analyse des résultats financiers établis conformément au référentiel comptable français pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 comparativement à 2021

Selon le référentiel comptable français, les produits ont totalisé 22,2 millions d'euros en 2022, en hausse par rapport aux 12,8 millions d'euros comptabilisés en 2021. Ces produits provenaient principalement de la redevance liée à la mine Rosebel en 2022 et exclusivement de la redevance liée à la mine Rosebel en 2021. La hausse des produits, qui s'explique principalement par l'augmentation de la production d'or à 163 200 onces en 2022 comparativement à 104 319 onces en 2021 (7,1 millions d'euros), et par la dépréciation de l'euro (2,5 millions d'euros), a été en partie neutralisée par un cours moyen de l'or moins élevé de 1 794 dollars américains l'once en 2022, contre 1 797 dollars américains l'once en 2021 (0,1 million d'euros). En 2022, EURO a également comptabilisé les produits liés à la production d'argent de la mine Bomboré pour 0,1 million d'euros. Les produits comprenaient également un gain de change de 0,02 million d'euros au titre d'opérations commerciales (0,2 millions d'euros en 2021).

Selon le référentiel comptable français, les charges d'exploitation (hors dotation aux amortissements et dépréciations) se sont élevées à 0,8 million d'euros en 2022, stables par rapport à 2021.

Les dotations aux amortissements de 0,2 million d'euros en 2022 étaient supérieures comparativement à 0,1 million d'euros en 2021, ce qui est essentiellement dû à la hausse de la production de la mine Rosebel en 2022.

Les produits des placements se sont élevés à 0,3 million d'euros en 2022, par rapport à 0,1 million d'euros en 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des taux d'intérêt en 2022.

Selon le référentiel comptable français, les résultats financiers comprennent des gains de change sur les comptes bancaires de 1,1 million d'euros en 2022 comparativement à des gains de change sur les comptes bancaires de 1,5 million d'euros en 2021. Ceux-ci sont en majeure partie dus aux fluctuations des taux de change utilisés en 2022 pour convertir les comptes bancaires libellés en dollars américains. Cet écart de change en 2022 par rapport à 2021 s'explique principalement par l'affaiblissement de l'euro face au dollar américain en 2022, comparativement à 2021.

Selon le référentiel comptable français, une perte de valeur de 4,2 millions d'euros sur l'actif de redevance de Paul Isnard a été enregistrée en 2022 (néant en 2021).

Selon le référentiel comptable français, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 4,5 millions d'euros en 2022, contre 3,8 millions d'euros en 2021. Cette augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat, a été partiellement neutralisée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables et par les écarts de conversion.

Données financières (IFRS)

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés en application de la loi française; seul le référentiel comptable français peut être appliqué à la présentation des états financiers individuels et soumis à l'approbation des actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et d'avoir une équivalence des informations selon le référentiel français et le référentiel canadien, les informations suivantes sur les résultats financiers selon les IFRS sont fournies à titre comparatif.

Comparaison de 2022 par rapport à 2021 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 11,3 millions d'euros (0,182 € par action) en 2022, contre 7,6 millions d'euros (0,122 € par action) en 2021.

En IFRS, les produits ont totalisé 22,2 millions d'euros en 2022, en hausse par rapport aux 12,6 millions d'euros comptabilisés en 2021. Ces produits provenaient principalement de la redevance liée à la mine Rosebel en 2022 et exclusivement de la redevance liée à la mine Rosebel en 2021. La hausse des produits, qui s'explique principalement par l'augmentation de la production d'or à 163 200 onces en 2022 comparativement à 104 319 onces en 2021 (7,1 millions d'euros), et par la dépréciation de l'euro (2,5 millions d'euros), a été en partie neutralisée par un cours moyen de l'or moins élevé de 1 794 dollars américains l'once en 2022, contre 1 797 dollars américains l'once en 2021 (0,1 million d'euros). En 2022, EURO a également comptabilisé les produits liés à la production d'argent de la mine Bomboré pour 0,1 million d'euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,6 million d'euros en 2022, contre 0,7 million d'euros en 2021. Cette baisse, principalement due à la diminution des charges administratives et des honoraires juridiques, est partiellement compensée par l'augmentation de la rémunération des administrateurs au titre de leur activité.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,3 million d'euros en 2022, contre 0,2 million d'euros en 2021, une hausse qui s'explique principalement par l'augmentation de la production de la mine Rosebel.

Une perte de valeur de 5,2 millions d'euros sur l'actif de redevance de Paul Isnard a été enregistrée en 2022 (néant en 2021).

Les produits des placements se sont élevés à 0,3 million d'euros en 2022, par rapport à 0,1 million d'euros en 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des taux d'intérêt en 2022.

EURO a comptabilisé une perte de change de 0,3 million d'euros en 2022, contre une perte de 0,2 million d'euros en 2021, essentiellement due à une réévaluation des dividendes à payer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

En IFRS, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 4,6 millions d'euros en 2022, contre 4,0 millions d'euros en 2021. Cette augmentation, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la hausse du résultat, a été partiellement neutralisée par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables et par les écarts de conversion.

Comparaison du quatrième trimestre clos le 31 décembre 2022 par rapport à la même période en 2021 (IFRS)

Au quatrième trimestre 2022, EURO a fait état d'un bénéfice net en IFRS de 2,0 millions d'euros (0,033 € par action), à comparer aux 2,6 millions d'euros (0,042 € par action) du quatrième trimestre 2021.

Les produits se sont établis à 7,1 millions d'euros pour le quatrième trimestre 2022, en hausse par rapport aux 3,5 millions d'euros enregistrés au quatrième trimestre 2021. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel au quatrième trimestre 2022 et en 2021. La hausse des produits, qui s'explique principalement par l'augmentation de la production d'or à 52 426 onces au quatrième trimestre 2022 comparativement à 28 162 onces à la même période de 2021 (2,9 millions d'euros), et par la dépréciation de l'euro (0,9 million d'euros), a été en partie neutralisée par un cours moyen de l'or moins élevé au quatrième trimestre de 2022 de 1 725 dollars américains l'once, contre 1 795 dollars américains l'once au quatrième trimestre 2021 (0,3 million d'euros). En 2022, EURO a également comptabilisé des produits liés à la production d'argent de la mine Bomboré pour 0,1 million d'euros.

Une perte de valeur de 5,2 millions d'euros sur l'actif de redevance de Paul Isnard a été enregistrée en 2022 (néant en 2021).

En IFRS, EURO a comptabilisé au quatrième trimestre 2022 un recouvrement d'impôt sur le résultat de 0,5 million d'euros, contre une charge d'impôt sur le résultat 0,6 million d'euros au quatrième trimestre 2021. Ce recul, qui tient principalement à l'incidence fiscale de la baisse du résultat dû à la perte de valeur sur les actifs de redevance comptabilisée au quatrième trimestre 2022 et aux écarts de conversion, a été partiellement compensé par l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Perspectives

La production de la mine de Rosebel s'est établie à 163 200 onces en 2022. Le 18 octobre 2022, IAMGOLD a annoncé avoir conclu une entente définitive avec Zijin Mining Group Co. Ltd. (« Zijin ») visant la vente de sa participation de 95 % dans Rosebel Gold Mines N.V. La transaction a été réalisée le 31 janvier 2023, et par conséquent, aucune information sur la production anticipée pour l'exercice 2023 n'a été présentée au titre de la redevance Rosebel.

Orezone a annoncé le 1^{er} décembre 2022 que la mine d'or de Bomboré avait atteint la production commerciale.

Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat.

Pandémie mondiale liée à la COVID-19

Les effets de la COVID-19 ont été limités mais restent étroitement surveillés et contrôlés au cas par cas.

Événement postérieur à la clôture

Le 18 octobre 2022, IAMGOLD a annoncé avoir conclu une entente définitive avec Zijin Mining Group Co. Ltd. visant la vente de sa participation de 95 % dans Rosebel Gold Mines N.V. moyennant une contrepartie en espèces de 360 millions de dollars. La transaction a été réalisée le 31 janvier 2023.

La redevance existante visant Rosebel, qui est détenue par EURO, demeure une obligation d'IAMGOLD. IAMGOLD continuera de payer les redevances sur une base trimestrielle, en fonction des rapports de production d'or fournis à IAMGOLD par Zijin.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation (« Orezone »), et des titres négociables. Le 18 octobre 2022, IAMGOLD a annoncé avoir conclu une entente définitive avec Zijin Mining Group Co. Ltd. visant la vente de sa participation dans la mine Rosebel. La transaction a été réalisée le 31 janvier 2023. La redevance existante liée à Rosebel, qui est détenue par EURO, demeure une obligation d'IAMGOLD (voir la note « Événement postérieur à la clôture »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française. Orea Mining Corp. détient maintenant une participation de 100 % dans le projet Montagne d'Or. Au titre de la production d'argent, EURO recevra 50 % de la production d'argent payable sur la durée de vie de la mine Bomboré d'Orezone, située au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 31 décembre 2022, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait 90 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 31 décembre 2022, IAMGOLD France détenait 56 242 153 actions représentant 112 300 344 droits de vote, soit environ 94,38 % des droits de vote d'EURO.

Notes concernant les prévisions : *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net